

PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MAI 2022
RÉUNION ORDINAIRE

Le 12 mai 2022, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués le 6 mai 2022, se sont réunis dans la salle du conseil de la Mairie à 20h30 sous la présidence de Madame SCALA Anaïs, Maire de la commune.

PRÉSENTS :

Mme Anaïs SCALA - Mme Muriel METAY - Mr Bernard CAILLER - Mr Florian VIAL - Mr Raphaël SOULIÉ - Mme Laure GAILLARD - Mme Mélanie MARTIN - Mme Corinne SULPICE - Mme Lauraine GARNIER - Mr Éric PILADELLI

ABSENTS :

Mr Lucien PASSERAT - Mme Laure METAY

EXCUSÉS :

Mr Christophe BARGE a donné pouvoir à Mr Bernard CAILLER

Mme Lauriane VIAL a donné pouvoir à Mme Anaïs SCALA

Mr Laurent COSSIAUX a donné pouvoir à Mr Florian VIAL

Mme Lauraine GARNIER a été nommée secrétaire de séance

Début de séance : 20h39

➤ **Approbation du PV du 14 avril 2022.**

Le Conseil Municipal, après échange accepte à l'unanimité des membres présents la proposition.

➤ **Délibération concernant le renouvellement du contrat avec Guillaud Traiteur**

Madame le Maire,

Rappelle que la restauration scolaire est assurée par le traiteur Guillaud de la Côte Saint André.

Propose de renouveler le contrat pour une durée d'un an soit du 1^{er} septembre 2022 au 31 août 2023.

Précise que les repas sont en liaison froide, conditionnés en barquettes jetables. Ils comprennent une entrée, un plat protidique, un accompagnement, un fromage, un dessert et le pain frais du jour. Le sel, la vinaigrette, le sucre, les serviettes ainsi que le four de remise en température sont fournis par le prestataire.

Le tarif proposé est de 3.55€ HT soit 3.75€ TTC.

Le Conseil Municipal, après échange accepte à l'unanimité des membres présents le renouvellement du contrat avec Guillaud Traiteur et autorise Madame Le Maire à signer le contrat de restauration.

➤ **Délibération sur l'augmentation du tarif repas de Guillaud Traiteur**

Madame le Maire explique :

Vu l'augmentation des tarifs du prestataire Guillaud Traiteur de 0.05 centimes par repas.

Vu les tarifs inchangés depuis 2017 (prix du repas 4.45€ pour les élèves de Marcollin-Lentiol et 5.45€ pour les élèves extérieurs)

Propose d'augmenter de 0.05 centimes les repas soit :

4.50€ / repas pour les élèves de Marcollin et Lentiol

5.50€ / repas pour les élèves extérieurs aux deux communes

Le Conseil Municipal, après échange accepte à l'unanimité des membres présents la proposition.

➤ **Délibération décision modificative (modification d'écriture)**

Lors du vote du BP, l'excédent d'investissement du CCAS a été reporté en recettes au compte 001 cet excédent aurait dû diminuer le déficit d'investissement de la commune.

Afin de rectifier cela, Madame Muriel METAY 1^{ère} Adjointe propose l'opération suivante :

Dépenses		Recettes	
Article	Montant	Article	Montant
001 : déficit d'investissement reporté	- 1073.53	001 : excédent d'investissement reporté	- 1073.53
Total dépenses	- 1073.53	Total recettes	- 1073.53

Le Conseil Municipal, après échange accepte à l'unanimité des membres présents la proposition.

➤ **QUESTIONS DIVERSES**

- Cinéma plein air, vendredi 5 août tous publics « le dragon des mers, la dernière légende »

Fin de séance : 21h43

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL LE JEUDI 9 JUIN 2022 – 20H30

Le Maire

La secrétaire de séance